



L'écho du relais

Les jours fériés

Sur les 11 jours fériés, seul le 1er Mai est chômé et payé. L'AM qui ne travaille pas ce jour là et aurait dû travailler, perçoit sa rémunération normale. Outre, le 1er Mai, le Code du travail fixe à 10 jours, le nombre de jours fériés. Ces jours fériés chômés, s'ils tombent un jour habituellement travaillé, sont payés à condition que le salarié ait : 3 mois d'ancienneté, 200h de travail au cours des 2 mois précédents ce jour, ait été présent le dernier jour de travail qui précède le jour férié et le premier jour de travail qui lui fait suite.

A défaut d'accord collectif, la date de la journée de solidarité, est fixée par l'employeur en accord avec l'AM. S'il y a plusieurs employeurs une seule date doit être retenue. Le temps dû est de 7h pour un temps de travail de 35H. Pour les AM travaillant un temps différent, plusieurs calculs sont possibles :

* temps = ou > à 35h en année complète : 7h

* temps < à 35h en année complète :

$$7/35 = 0.20 \times \text{nb d'heures par semaine} = \text{nb d'heures à effectuer}$$

* en année incomplète, **quelque soit le temps de travail** :

$$((7 \times \text{nb d'heures par semaine}) / 35) \times \text{nb de semaines programmées} / 47$$

Les signataires de la Convention Collective n'étant pas en accord sur le positionnement de la journée de solidarité, je vous invite à retirer la fiche récapitulative des réponses fournies auprès du relais.

Activités 2010-2011

* Rencontre autour du livre

Face aux retours favorables faits par les AM et les enfants fréquentant le groupe bibliothèque « Rencontre autour du livre », ce dernier est maintenu pour la rentrée. Ce temps de lecture et de partage a lieu de 9h à 10h chaque jeudi matin scolaire. Brigitte Scamandro (responsable de la bibliothèque d'Albens) renouvelle son partenariat avec le relais pour mettre à disposition ses locaux et les livres de la bibliothèque. Afin d'organiser au mieux ce temps de rencontre, une préinscription est proposée auprès du relais (par mail, courrier ou téléphone).

Relais assistantes maternelles du Canton d'Albens

Réunion du 17 Mai 2010

19 Assistantes maternelles

Sommaire :

- * Les jours fériés
- * Activités 2010-2011
- * Repas de fin d'année
- * Les informations générales

Dans ce numéro :

Les jours fériés	1
Activités 2010-2011	1-2
Repas de fin d'année	2
Les informations générales	2

* 1ers secours

L'association des pompiers d'Aix Les Bains a confirmé les dates pour la remise à niveau des gestes de premiers secours les samedis 05 Juin et 03 Juillet de 8h à 12h. Il reste une place dans chaque groupe et la création d'un groupe supplémentaire est possible sur Octobre ou Novembre. Concernant la formation entière, elle aura lieu également après la rentrée 2010-2011. Le financement de cette formation est pris en charge par la Communauté de Communes et aboutie à l'obtention de l'AFPS.

* Groupe de parole.

A la demande de certaines AM, une liste de préinscription pour la reprise des groupes de parole est ouverte. Les inscriptions peuvent se faire directement au relais, par téléphone ou par mail.

Repas de fin d'année

Madame Bouvet Maria Sophia (AM d'Albens) s'est proposée d'organiser le repas de fin d'année pour 2010. Après discussion, le restaurant retenu est l'Auberge des Bruyères à Saint Félix.

Le repas aura lieu le Vendredi 18 Juin 2010 à 20h. Pour faciliter l'accès aux places de parking et pour la convivialité, un regroupement pour covoiturage est proposé au départ de la mairie d'Albens à 19h45. Pour les inscriptions, contacter Madame Bouvet (au 04.79.35.02.17) ou le relais avant le 14 Juin 2010 à 12h.



Les informations générales

* Un retour rapide est fait sur le calcul des impôts et sur l'utilisation du tableau Excel.

* Distribution du dépliant « adresses utiles pour la Petite Enfance » et des plaquettes du site www.mon-enfant.fr. Les parents consultent fréquemment ce site de la Caf pour trouver un moyen de garde. Vérifier que votre nom apparait bien sur ce dernier si vous en avez fait la demande auprès du Conseil Général de Savoie (des oublis ont été relevés). En plus de la liste des AM du secteur sont aussi notées les coordonnées des relais et des structures.

* **Le relais sera fermé** aux dates suivantes :

- le 24 Mai toute la journée (férié)
- le 03 Juin toute la journée (réunion inter relais à Aiguebelle)
- le 1er Juillet l'après midi (réunion aux candidates à l'agrément à Albens)

Des listes ainsi que des contrats de travail restent disponibles auprès du secrétariat de la Communauté de Communes lors des fermetures. Les listes peuvent être envoyées par mail sur simple demande ainsi que certaines fiches techniques.

Pour vos questions administratives, vous pouvez vous adresser aux relais d'Aix Les Bains, du Châtelard ou de Grésy sur Aix ou aux organismes signataires de la Convention Collective. Pour les urgences, contactez la PMI d'Albens (04.79.96.74.20) ou le territoire d'Aix les Bains (04.79.34.32.00).